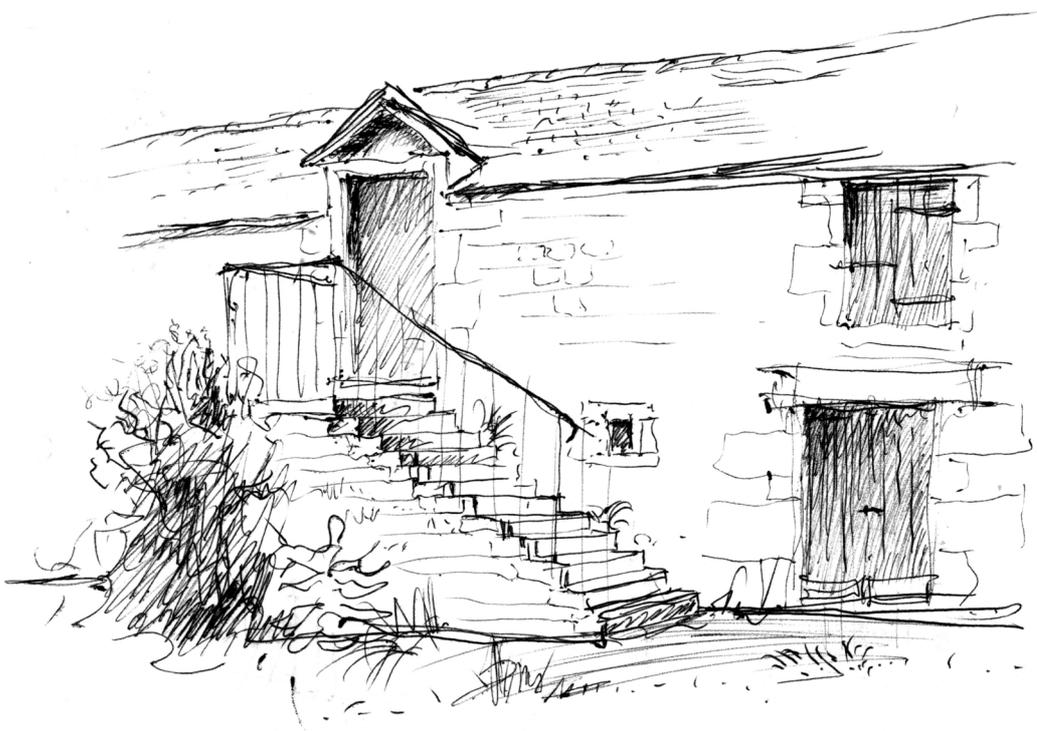


SAINT-FULGENT-DES-ORMES

NOTRE VILLAGE



La mairie est ouverte au public le mardi de 10 h à 12 h et le vendredi de 16 h à 18 h
Tel / fax 02 43 97 37 15 ; mail : mairie-st-fulgent-des-ormes@wanadoo.fr



Le mot du Maire

J'ai le plaisir de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle soit source de satisfactions, de projets, et de bonne santé.

L'année 2004 a vu la reprise de la location normale du logement situé au-dessus de la Mairie.

En effet, les derniers locataires qui réglaient normalement leur loyer n'étaient autres que Lydia et Patrick Desaulty. Ils l'avaient quitté en 1993 pour occuper ensuite le logement de l'école.

En 2004, le transport scolaire pour les primaires et les maternelles a été établi en direction d'Igé et Bellême.

2005 verra probablement l'arrivée d'Internet à Haut Débit sur une partie de la commune.

Et puis le 14 août, le comice cantonal aura lieu sur notre commune. Grosse manifestation pour notre village, il va nécessiter de notre part beaucoup de travail de préparation et d'animation. J'invite toutes les bonnes volontés à participer aux chantiers qui seront programmés tout au long de l'année. Comme d'habitude je souhaite qu'ils soient aussi l'occasion de se rencontrer dans la joie et la bonne humeur !

Laurent Froidevaux



Qui saurait situer cette maison sur le territoire de notre commune ?

INFORMATIONS MUNICIPALES



Transport scolaire

Il a été mis en place dès la rentrée scolaire. Cependant, il n'a pas pu prendre les maternelles faute d'accompagnateur. Le point de départ étant différent du point d'arrivée, respectivement Mamers et Bellême, deux personnes étaient nécessaires ; l'une étant l'accompagnateur qui monte dans le car à Saint-Fulgent, et l'autre qui va le chercher à Igé. C'est M^{me} Joseph et M^r Fauveau, disponibles tous les jours, qui ont accepté ce travail, rémunéré par la CdC.

Le point d'arrêt unique est situé à la Mairie. Bien sûr ce lieu n'arrange pas tout le monde. Les habitants des lieux-dits sont parfois éloignés du bourg. Ce problème a été l'objet d'un débat au bureau de la CdC. La création d'un point d'arrêt du car en dehors des bourgs nécessite la réalisation d'une sécurisation exigée par le Conseil général de l'Orne. Coût : environ **5 000 €** par arrêt et à la charge de la CdC. L'aménagement d'un arrêt, en sécurisant les enfants à son abord immédiat dégage la responsabilité du Conseil général en cas d'accident, mais ne réduit nullement le risque d'accident de l'enfant sur son trajet à pied le long des routes de son domicile jusqu'au point d'arrêt. Si l'on veut que leur sécurité soit suffisante, il faudrait presque autant de points d'arrêts sécurisés que de lieux-dits si l'on raisonne sur du long terme. En effet on peut estimer qu'un jour, sur une longue période, il y aura eu pendant quelque temps un ou des enfants dans chacun des lieux-dits de la commune. 10 ou 15 points d'arrêts sécurisés sur la commune serait une dépense très importante.

En conséquence, une réflexion est à engager sur un système de transport plus souple. A suivre...



Achat du chemin de la Faude

Les 70 derniers mètres de ce chemin appartenait à M^r et M^{me} Bonnot. Ses deux voisins n'avaient d'autre choix que de l'emprunter pour atteindre leurs maisons. Ils avaient bien entendu un droit de passage. Cependant c'était une situation délicate et, ils ont eu la gentillesse que soit modifiée cette situation en acceptant de vendre à la commune ce bout de chemin et une petite parcelle de cour à l'un des voisins. La signature de l'acte a eu lieu le samedi 11 décembre.



Internet à haut débit

Le dernier bulletin annonçait que le Haut Débit couvrirait bientôt le département de l'Orne. Petite dérive de la date d'entrée en service : c'est annoncé pour la fin du mois de février. Cette couverture du département va se faire par le système radio appelé WI-MAX et mis en œuvre par la société ALTITUDE TELECOM. Les communes ne disposant que de ce système, la concurrence entre les opérateurs ne sera pas possible. L'opérateur unique sera ALTITUDE TELECOM.

Cependant, contrairement à l'annonce faite par le Conseil général et relayée par les médias, la couverture ne sera pas totale.

S'il est vrai que la majeure partie des habitants du département sera desservie, un certain nombre de zones resteront dans l'ombre. Ainsi, selon la carte prévisionnelle, une partie du territoire de notre commune et de notre canton (Vaunoise, Chemilli, Origny le Butin, Igé, Pouvrai, etc.) est concernée par cette non-couverture.

Une réunion a été organisée à la Mairie sur ce sujet le 10 décembre en direction des internautes de la commune. Il a été décidé que chacun présente à l'opérateur une demande d'éligibilité afin que ce

dernier, mesurant le potentiel de clients de la commune prévoit un renforcement des émetteurs. Par ailleurs le Maire a écrit au Président du Conseil général pour que ce problème soit pris en compte.

Près de 25 personnes, entreprises ou familles de la commune ont un abonnement à Internet. Les usages sont aussi bien d'ordre familial que professionnel.

Où en est-on de l'ADSL ? Mis à part le satellite, c'est le deuxième moyen qui pourrait desservir la commune.

Selon un contact pris avec FRANCE TELECOM en décembre, l'ADSL doit parvenir théoriquement à Saint-Fulgent aux alentours du 11 mars 2005 ; les travaux sont programmés. Bonne nouvelle... Cependant, le central téléphonique de type 4 (CT4) qui dessert Saint-Fulgent et qui sera équipé du matériel permettant la diffusion du Haut Débit est situé à Saint-Rémy-des-Monts. Or l'ADSL commence à se dégrader à partir d'une distance de 3 ou 4 km suivant la qualité de la ligne.

Saint-Fulgent est à un peu plus de 4 km à vol d'oiseau de Saint-Rémy. L'ADSL risque donc de ne pas couvrir la totalité de la commune.



Travaux du Syndicat Intercommunal d'Electrification rurale (SIE)

La ligne basse tension alimentant le lieu-dit *Les Logettes* ne permettait pas de fournir la tension normalisée de 230 volts. Il se produisait des baisses de tension allant jusqu'à - 27 %.

Le SIE a donc entrepris des travaux de renforcement. Sur insistance du Maire et après acceptation du comité syndical, la nouvelle ligne a été enterrée au lieu d'être aérienne. Malgré un surcoût, cette solution baisse les coûts d'entretien, réduit les coupures pour intempéries et a débarrassé les champs d'une dizaine de poteaux à la satisfaction des agriculteurs et de l'environnement.

A propos de cette affaire, la municipalité avait envisagé d'enfouir en même temps la ligne téléphonique qui desservait également *Les Logettes*. Outre que les finances communales étaient un écueil important (puisque ce type de travaux est à la charge des communes), nous nous sommes aperçus, contre toute attente, qu'un enfouissement séparé de la ligne téléphonique revenait moins cher. Ces travaux ont donc pu être reportés.

Deux autres demandes de renforcement viennent d'être formulées : l'une concerne *Le Clos*, l'autre, *Les Masnières*. Comme pour *Les Logettes*, nous veillerons à ce que ces renforcements donnent lieu à amélioration de la qualité de l'environnement.



Le logement de la Mairie

Après une location en meublé de juin à la mi-décembre à un employé de la société GHIZZONI chargée de la construction du gazoduc, ce logement va héberger Laurent et Christine Choplin pour leur association ENERGIES SOLAIRES DEVELOPPEMENT. Bienvenue à eux.

Laurent et Christine Choplin, fondateurs et animateurs de l'association ENERGIES SOLAIRES DEVELOPPEMENT basée depuis une dizaine d'année à Toulouse, souhaitent revenir au pays et développer leurs activités dans notre région et dans notre commune, si nous pouvons les accueillir. Pour leur logement personnel, et pour revenir rapidement dans la région, Laurent et Christine Choplin ont décidé de transformer en logement l'ancienne écurie des parents de Laurent à *La Sausseterie*. Echéance : début 2005 (permis de construire en cours d'élaboration).



Travaux dans les logements

Ils avaient besoin d'être rénovés, voire réhabilités pour certaines parties. De nouvelles fenêtres à double vitrage et des radiateurs à meilleur rendement ont été installés dans le logement de la Mairie. Un bout de cloison et une porte isolante a fermé le palier pour l'isoler du froid de la cage d'escalier. De la laine de verre a complété l'isolement au grenier. Coût des travaux : **5 658,31 € TTC**

Pour le logement de l'école, il y a eu changement d'une porte et d'une fenêtre, réfection complète des murs et plafond de la salle à manger cuisine, de la salle de bain et d'une partie de la cage d'escalier. De nouveaux WC ont été créés au rez-de-chaussée, la peinture de la cage d'escalier a été entièrement refaite. L'électricité et la plomberie ont été partiellement refaites. Coût des travaux : **23 811,99 € TTC**
Subvention accordée par l'Etat : **8 900 €**



Permis de construire

Dans le dernier bulletin, la raison d'être des permis de construire a été abordée ; une autre raison tout aussi importante à la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux réside dans l'information du propriétaire par l'administration en ce qui concerne les difficultés, interdictions ou réglementations particulières liées au terrain ou à la zone du projet. On peut citer par exemple les problèmes posés par les canalisations enfouies d'électricité, d'eau ..., et de gaz.

Ainsi, la canalisation de gaz à haute pression¹ qui vient d'être construite dans notre commune nécessite donc quelques précautions que toute personne ayant un projet doit respecter.

Extrait de la réglementation

*D'une manière générale, toutes personnes ... qui envisagent la réalisation de travaux (de terrassement, de pose de canalisations, de fouille, de forage ...) au voisinage (**moins de 15 mètres**) des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, tels que les ouvrages de distribution de gaz, d'électricités, d'eau ..., doivent, au stade de l'élaboration de leur projet, se renseigner auprès de la mairie dans le territoire de laquelle se situeront les travaux, pour connaître les zones d'implantation de ces éventuels ouvrages.*

*De plus, elles doivent adresser **une demande de renseignements** à chacun des exploitants d'ouvrage qui ont communiqué leur adresse à la mairie, dès lors que les travaux envisagés se situent dans la zone définie par le plan établi par l'exploitant concerné. Un imprimé spécifique a été créé pour cela (Cerfa n° 90-188).*



Secrétariat de Mairie

La secrétaire de Mairie retenue par la municipalité en mai et qui devait prendre son poste en janvier, ne donne pas suite à cette embauche pour des raisons personnelles. Le Conseil Municipal, unanime, accepte la proposition d'embauche, formulée par les Maires adjoints et le Maire, de Marie-Noëlle Beguin en CDI ; celle-ci avait été embauchée pour assurer l'intérim.

Bienvenue donc à Marie-Noëlle.

¹ Cette canalisation est en gaz depuis la mi-décembre. Pression de service : 80 bars (environ 30 fois la pression d'eau à nos robinets).

LE COIN DE LA CdC



Le SPANC

Encore un jargon obscur ! En fait, il s'agit du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Vous vous rappelez sans aucun doute (voir le bulletin n° 12 de janvier 2003) que les communes ont obligation de créer ce SPANC avant le 31 décembre 2005. Le Conseil de CDC a pris une orientation de principe à ce sujet et est favorable à l'idée de prendre cette responsabilité en lieu et place de chacune des communes. Les modalités pratiques seront définies ultérieurement. Mais avant de le créer, il convient que les communes qui n'ont pas défini leur plan de zonage² le fassent.

Comme pour le Service Public d'Assainissement Collectif, il y aura malheureusement une redevance pour payer les frais de fonctionnement du service. Les prestations du service comportent, d'une part le contrôle obligatoire de nos installations individuelles (c'est la loi) et d'autre part probablement, les conseils aux particuliers pour gérer au mieux leurs installations ou pour les guider dans leurs choix de nouvelle installation. En outre le service peut prendre également en charge l'entretien des installations, mais ce n'est pas une obligation. Cette redevance sera évidemment, nettement inférieure à celle qui est demandée aux bénéficiaires de l'assainissement collectif.

Courant 2005, le Conseil de Communauté sera amené à prendre les décisions suivantes :

- ❶ fixer avec précision le travail du SPANC ;
- ❷ définir si ce service sera effectué par un employé de la CdC ou s'il sera sous-traité à une entreprise spécialisée (fermage) ;
- ❸ calculer le montant de la redevance.



² Rappel : Les communes ont l'obligation, de définir avant le 31 décembre 2005, les zones :

- d'assainissement collectif.
- et d'assainissement individuel

Ceci a été fait à St Fulgent par le précédent Conseil en 1997. Il en résulte un document consultable à la mairie (**le zonage**) qui donne en outre les types de sol de tous les lieux-dits de la commune permettant de choisir le type d'assainissement individuel adapté à votre terrain.

INFORMATIONS GENERALES



Ouverture du marché de l'électricité (suite)

Depuis le premier juillet 2004, les entreprises et collectivités locales (dont les mairies) peuvent acheter leur électricité à un autre fournisseur qu' EDF. Les mairies ont été autorisées par un décret d'août dernier à ne pas résilier leur contrat avec EDF pour lancer un appel d'offre.

Le SIE du canton de Bellême pourrait constituer une entité de regroupement des communes adhérentes pour être client unique en lieu et place de celles-ci pour l'achat de l'électricité et pouvoir ainsi négocier des tarifs plus intéressants avec les fournisseurs potentiels.

VIE COMMUNALE



Carnet communal

Rectification

Dans le dernier bulletin, nous avons annoncé la naissance de Dylan Pierre le 31 août. En réalité sa naissance a été le 6 août 2003.

<i>Les Naissances</i>	
Le 20 octobre	Maxime JUIN

<i>Les Mariages</i>	
Le 6 juin	Chantal COUTELLE & Stéphane DESPIERRES
Le 10 juillet	Dominique ENDRIVET & Pascal RICHARD

<i>Les Décès</i>	
Le 9 juin	M ^{me} Simone OLIVIER
Le 27 novembre	M Robert CHAUVIN



Les nouveaux arrivants dans la commune

Depuis juillet 2004, M^{me} Elkhaleli aux *Vieux Hêtres*, Christine et Laurent Choplin dans le bourg. Par ailleurs, dans le dernier bulletin nous avons omis de citer Patricia Ripeaux comme nouvelle arrivante. Même si nous l'avions déjà vue dans la commune auparavant, elle est bien officiellement nouvelle arrivante en 2004.

Bienvenue à eux tous.



Urgence SAMU

La municipalité est satisfaite du travail du cantonnier : M^r Patrick Blatrix. Cependant, certains d'entre vous le savent peut-être, M^r Blatrix a eu un infarctus en 2001. Il reste susceptible d'avoir une nouvelle crise malgré les précautions qu'il prend. Or, sur notre commune, il travaille seul et si une crise lui survenait, il conviendrait que des secours lui soit prodigués très rapidement. Nous demandons donc à

toute personne qui le verrait en difficulté de prévenir très rapidement le SAMU en faisant le 15 et le Maire ou un Maire adjoint.



Association « Une école à Bunia »

Depuis bientôt 8 ans notre Association poursuit son action à Bunia. Outre les cotisations des adhérents, pour cette année 2004, elle a été choisie par l'école Saint-Michel de Bellême pour bénéficier de son opération « Bol de riz »: **558 €**. Un collège de Mazamet dans le Tarn avait également choisi notre Association pour un don de **491 €** suite à la vente d'un petit recueil de textes des élèves. Sans oublier la vente des billets de tombola et les livrets *Les lettres d'Alidor*. Tout ceci nous a permis d'envoyer **1 000 €** en mars et à nouveau **1 000 €** en décembre; sommes qui sont utilisées pour acheter des matériaux de construction.

A l'assemblée générale du 9 décembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir un jeune couple qui arrivait d'une mission humanitaire auprès de Médecins sans frontières à Gbadolite en République Démocratique du Congo. Leur témoignage sur la difficile vie dans ce pays fut très intéressant et nous a vivement encouragés à continuer notre action.

Simone Choplin

VIE PRATIQUE



Le **bibliobus** stationne devant la Mairie le mercredi une fois tous les deux mois aux dates indiquées en dernière page.



Lettre de la CdC

Nous avons tous reçu, fin décembre, la Lettre n° 2 de la CdC. Il sera fait en sorte que cette lettre paraisse régulièrement 2 fois par an.

Afin qu'elle réponde le mieux possible à votre attente, les critiques et suggestions sont attendues. Ainsi vous pouvez faire vos remarques et commentaires au Maire ; il fait partie de la commission « Communication de la CdC ».

Attention : la Lettre de la CdC est distribuée par la poste avec les publicités. Ne la jetez pas avec la pub ! Ce serait dommage. Il y a quelques exemplaires de secours à la Mairie, au cas où...



Le comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 5 novembre 2004

Bilan de l'année écoulée

Bernadette Rotrou, présidente, a dressé l'état des activités qui ont eu lieu depuis un an. Il y eut l'arbre de Noël en deux parties ; d'abord les enfants ont assisté à un spectacle de marionnettes, plutôt géantes, à Bellême et organisé par le comité d'entreprise de KEY PLASTIC, puis un goûter à la salle des fêtes avec arbre de Noël. Les cadeaux et les bonbons pour les tous petits ont été amenés par les ânes conduits par le père Noël.

Le 18 janvier a eu lieu la traditionnelle galette des rois où l'on accueille les nouveaux habitants de la commune en même tant que la présidente et le Maire présentent leurs vœux.

M^{me} la présidente remercie chaleureusement M^r et M^{me} Cotinet pour le travail important qu'ils fournissent pour le fleurissement du bourg.

Fête du village et vide-grenier. Participation moindre que les années antérieures, mais dans une bonne ambiance.

Recettes : **797 €** (2003 : 935 € ; 2002 : 1 419 €)

Dépenses : **483 €** (2003 : 520 € ; 2002 : 392 €)

Chantier communal du 11 septembre : le comité des fêtes a pris en charge la viande, le fromage et le vin. Les entrées et desserts ont été apportés par les participants. Certaines personnes n'ayant pu participer ont même fourni des tartes. Merci à elles. Le soir, les restes ont suffi à régaler le groupe. Comme d'habitude, l'ambiance était au rendez-vous. Suggestion a été faite de terminer par de la danse...

Election du bureau

Bernadette Rotrou, Patricia Tison et Cédrine Etienne sont reconduites dans leurs fonctions respectives de Présidente, Secrétaire et Trésorière. On avait noté en début d'année la démission de Geneviève Touet pour des raisons personnelles. La présidente la remercie vivement pour le travail qu'elle avait fourni.

Emmanuelle Monmarthe, candidate au bureau a été élue. Sa présence va permettre un étoffement bien nécessaire de l'équipe.

Les projets pour la fin de l'année et la nouvelle année

Il s'agit bien sûr de la préparation des fêtes de fin d'année. C'est chose faite maintenant. Merci à tous ceux qui y ont participé.

Bien évidemment le « gros morceau » pour 2005 va être le comice cantonal, qui, en 2005 aura lieu à Saint-Fulgent. Sa date est désormais fixée au 14 août 2005. Le précédent ayant eu lieu dans notre commune remonte à juillet 1968...

Cette manifestation s'organise en deux parties. D'une part, organisé et financé par le bureau du comice, le comice proprement dit avec l'exposition des animaux et les concours, les exposants du commerce cantonal, et d'autre part la fête du village organisée et financée par la commune et le comité des fêtes.

Du point de vue des finances, la fête fera l'objet d'un budget spécifique afin, notamment, d'en cerner le coût. Pour subvenir aux dépenses de préparation il sera alimenté suivant le cas aussi bien par le budget communal que par le budget du comité des fêtes. En fin d'exercice, il devra être équilibré.

De nombreuses idées ont été émises tant en ce qui concerne la décoration du bourg que les activités à prévoir et les finances. Des réunions et des informations ultérieures vous tiendront au courant.



Un poème et une pensée philosophique

Après avoir lacé sa dernière chaussure, le mille-pattes est trop fatigué pour faire un pas de plus !

Il y a toujours quelque chose de bon en tout homme, visible ou caché. Lorsque cette bonne chose est cachée, il reste à la découvrir pour être en bonne relation avec lui.

1

Maintenant à vos calendriers ...

Les manifestations à venir

Samedi 29 janvier : chantier communal de préparation du Comice

Samedi 19 février : chantier communal de préparation du Comice

Samedi 5 mars : assemblée générale de l'association ENERGIES SOLAIRES DEVELOPPEMENT

Dimanche 14 août : Comice cantonal

Passage du Bibliobus

les mercredis de 15 h15 à 16 h : **23 février, 27 avril, 29 juin, 28 septembre, 30 novembre**
et **25 janvier 06.**



Les dessins de ce bulletin sont de Benoît Monmarthe, sauf celui de la page 2